

Nancy, le 31 Octobre 2019

L'ARS Grand-Est contractualise avec les URPS pédicures podologues, orthophonistes et masseurs kinésithérapeutes

Le 30 octobre dernier, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et les Unions Régionales des Professionnels de Santé pédicures podologues, orthophonistes et masseurs kinésithérapeutes, ont contractualisé, ce qui va permettre de conforter l'implication des URPS dans la mise en œuvre de certains objectifs prioritaires du Projet Régional de Santé (PRS).

Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés marquent l'engagement fort des parties en faveur de la poursuite et du renforcement de leurs actions communes dans le but de favoriser un déploiement à l'échelle du Grand Est de nouveaux projets qui favoriseront notamment la mise en œuvre du PRS. Ils vont apporter de la lisibilité aux actions programmées afin de mobiliser et d'associer pédicures podologues, orthophonistes et masseurs kinésithérapeutes aux évolutions du système de santé.

Les URPS contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale. Elles participent notamment à la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé, à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, à l'organisation de l'exercice professionnel, à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique. Elles contribuent également à la mise en œuvre du développement professionnel continu. Enfin, elles participent au déploiement des systèmes d'information.

CPOM – URPS Pédicures Podologues

L'URPS représente les pédicures - podologues exerçant en région Grand Est. Elle joue un rôle privilégié dans l'offre de soins de proximité en particulier concernant le diabète et donc dans les parcours de soins.

Le pédicure - podologue est partie prenante de l'organisation pluridisciplinaire coordonnée, en établissement et en ville. Son rôle est d'anticiper les besoins pré et post traitement, de répondre aux besoins spécifiques du patient par des traitements podologiques (soins, orthoplasties, orthèses plantaires à visée thérapeutique), d'écouter, conseiller et éduquer le patient.

L'URPS Pédicures Podologues du Grand Est compte 841 professionnels ayant réalisés annuellement :

- 96221 actes (pieds diabétiques à risque grade 2 et 3)
- 161517 orthèses plantaires
- 23026 Acte Médical de Pédicurie

L'URPS Podologue souhaite s'engager dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des actions en inter-URPS en développant trois axes de travail visant à faciliter le dépistage et la prise en charge des personnes fragiles:

- Axe 1 : Dépistage du pied à risque et évaluation du chaussage en EHPAD
- Axe 2 : Formation des pédicures - podologues aux effets indésirables des traitements en oncologie (peau et ongles) pour l'amélioration de la surveillance et du suivi podologique des patients traités pour un cancer
- Axe 3 : Campagne d'information sur les pieds à risque par le pédicure – podologue

CPOM – URPS Orthophonistes

L'URPS représente les 1800 orthophonistes exerçant en région Grand Est qui jouent également un rôle privilégié dans l'offre de soins de proximité.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a pour objet d'organiser et de formaliser le partenariat entre l'ARS et l'URPS Orthophonistes, au profit de l'efficience du système de soins, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé, des plans nationaux du PRS.

Avec le porteur de projet PPSO, l'URPS Orthophonistes a développé un dispositif à but non lucratif dont la finalité est de faciliter l'accès aux soins orthophoniques en régulant les demandes de soins et en organisant en profondeur la réponse à la demande de soins :

Ce dispositif est articulé en trois étages, qui convergent en vue de faciliter l'accès aux soins en orthophonie:

- Portail national internet de prévention et de promotion de la santé (AlloOrtho). Ce moyen de régulation est passif, par le développement de l'information en orthophonie mise à disposition des personnes.
- Plateforme téléphonique de réponse régionale à la demande de soins, animée par des orthophonistes. Ce moyen de régulation est actif, avec des professionnels de santé qui qualifient les demandes de soins.
- Solution d'adressage de la demande de soins. Les demandes pertinentes sont orientées vers les orthophonistes d'un bassin de vie, le motif de la plainte et l'urgence sont notamment renseignés.

COM – URPS Masseurs-Kinésithérapeutes

L'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Grand Est représente plus de 4900 masseurs-kinésithérapeutes exerçant en région Grand Est avec une densité plus forte en Alsace et le long des frontières du Nord. Elle contribue à l'organisation de l'offre de santé régionale.

L'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Grand Est a créé un Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR), intervient dans l'étude de l'implantation des professionnels dans la région via le ZONAGE, elle est également investie dans l'activité physique adaptée (APA) ainsi que dans la mise en place d'une Garde Respiratoire Pédiatrique – Kinégarde pour limiter les hospitalisations.

L'URPS est par ailleurs impliquée dans des projets en Inter-URPS avec le déploiement des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des Equipes de Soins Primaires (ESP) ainsi que la prise en charge égalitaire HAD (Hospitalisation à domicile) .

Ce CPOM définit les modalités de travail en commun et d'échanges, entre les parties, sur un axe majeur, la dispensation des soins à domicile, pour les personnes âgées en particulier. Cet axe s'inscrit dans l'axe stratégique 5 du PRS Grand Est 2018 – 2028 « améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive » ainsi que dans l'axe 2 « renforcer et structurer l'offre de proximité ».

En lien avec l'objectif stratégique à 2028 d'assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous et sur tout le territoire.

Par ailleurs, pour faire face aux défis d'une société vieillissante, il conviendra de favoriser les actions sur les conditions de vie qui facilitent un vieillissement au domicile des personnes grâce à des mesures d'accompagnement adaptées

Les objectifs recherchés sont :

- Une meilleure appropriation des référentiels de bonne pratique ;
- Un niveau de qualité et de sécurité des soins optimal ;

L'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Grand Est souhaite, dans le cadre de ce CPOM, déployer le projet innovant « soins coordonnés à domicile pour les personnes âgées » intitulé KinéDom.

- Afin d'accompagner l'évolution de la profession, l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes envisage de nouvelles modalités de prise en charge des patients à domicile (exemples d'axes d'innovation : la e-santé, la prévention, les aides masseurs-kinésithérapeutes...). L'ARS Grand-Est souhaite à ce titre accompagner l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes en vue du dépôt d'un dossier Article 51.
- Afin de répondre au besoin croissant des patients, de nouvelles modalités de prise en charge à domicile des patients émergeront. La phase expérimentale (ou « proof of concept » POC), financée sur le FIR, permettra d'ébaucher un projet de cahier des charges pour une expérimentation article 51 LFSS 2018. Ce projet de cahier des charges sera à travailler à partir de la trame fournie avec le soutien d'un consultant.
- Durant cette phase expérimentale, 500 masseurs-kinésithérapeutes qui dépasseront en pourcentage la moyenne régionale (SNIR) et réaliseront plus de 1000 actes de soins à domicile/an signeront une charte établie spécifiquement pour cette action.

Contact presse

ARS Grand Est : Laura Philis,
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

